



PERPIGNAN
LA RAYONNANTE

Témoignage

Sécheresse

Solutions mises en
place



19 octobre 2023 par Catherine DAULT,
Directrice Nature et Agriculture Urbaines
Ville de Perpignan



Perpignan
Pyrénées Orientales
Occitanie
122 000 habitants
68 km²

Montpellier 57 km²
Nantes 65 km²
Bordeaux 49 km²
Lyon 48 km²
Toulouse 118 km²

Direction de la Nature et Agriculture Urbaine : 130 agents

GESTION DU PATRIMOINE VERT

392 hectares d'espaces verts naturels

48 000 arbres

45 parcs et jardins, 53 aires de jeux, 130 parcelles de jardins familiaux, 5 cimetières, 5 jardins partagés

GESTION DU PATRIMOINE BLEU

376 compteurs d'eau potable, **6** Forages,

33 km de canal d'irrigation : Las Canals

61 km de réseau d'arrosage, **50 %** en arrosage centralisé

715 coffrets

30 Fontaines, **50** fontaines à boire et **5** Plans d'eau,

Consommation totale Eau Potable :
Bâtiments, Propreté, Equipements sportifs et Espaces Verts
En 2012 = 712 400 m³ *
En 2022 = 321 300 m³

La Sécheresse..

Caractéristiques

- Conditions climatiques et hydrologiques exceptionnelles
- Etiage exceptionnel
- Données piézométriques des aquifères
- Faible précipitation – déficit de 60 % depuis 2022
- Faiblesse du manteau neigeux - 75% par rapport à la moyenne entre 1991-2020
- Situation des ressources souterraines qui continue à se détériorer
- Faiblesse de réserves d'eau
- Sécurisation de l'alimentation en Eau Potable
- Protection du territoire pour les risques incendie



La Sécheresse..

En 2021...

Vigilance 06 mai 2021

Alerte 15 juin 2021

Alerte Renforcée 13 juillet 2021

**jusqu'au 14 janvier 2022*

En 2022...

Vigilance 15 juin 2022

Alerte 22 juillet 2022

Alerte Renforcée 02 août 2022

**jusqu'au 31 décembre 2022*

En 2023... la descente

Alerte Renforcée 23 février 2023

Crise 09 mai 2023



Il existe

4 NIVEAUX

DE LIMITATION,

selon la sévérité
de l'épisode de
sécheresse :

1. **VIGILANCE**
2. **ALERTE**
3. **ALERTE RENFORCÉE**
4. **CRISE**



C'est quoi vivre avec le niveau Crise

Niveau : Crise



Mesures d'interdiction des usages



Interdiction

d'arroser les pelouses, potagers, massifs fleuris, espaces verts, rond-points

Dans les communes mettant en œuvre un plan d'action fondé sur la charte d'engagement, le maire peut autoriser l'arrosage des potagers à raison de deux jours par semaine, entre 20h et 2h du matin et hors canal d'irrigation.



Interdiction

d'arroser les terrains de sport

Sauf sur un terrain par installation et sur les terrains de compétition nationale.



Interdiction

d'arroser les golfs
Sauf avec de l'eau issue d'un processus de réutilisation.



Interdiction

de nettoyer les surfaces imperméabilisées : terrasses, façades et voiries

*Sauf en cas de travaux.
Balayeuses laveuses automatiques autorisées.*



Interdiction

de nettoyer les véhicules à domicile et de laver les bateaux

Fonctionnement des stations de lavage avec système de recyclage de l'eau (minimum 70%) autorisé.



Arrêt des prélèvements agricoles

Sauf pour la sauvegarde de l'outil de production dans des conditions prévues par l'arrêté.



Interdiction de faire fonctionner les fontaines



Interdiction d'utiliser les douches de plage



Interdiction de remplir et faire l'appoint en eau des piscines à usage privé

Pour tous les usages : l'utilisation d'eau de pluie, d'eau de mer et des eaux issues du recyclage manuel des eaux domestiques n'est pas concernée par les mesures de restriction.

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers



Communication

A travers cette charte, 9 engagements sont pris par la Ville de Perpignan :

1- Signaler aux services de l'État et aux gestionnaires de l'eau, toute difficulté éventuelle concernant la disponibilité de la ressource afin de préparer la continuité de l'alimentation en eau potable.

2- Déclencher dans les meilleurs délais un plan d'économies maximales sur l'ensemble des équipements et bâtiments de la commune, par exemple sur la gestion des piscines municipales, des bâtiments communaux et des centres de loisirs, tout en respectant, le cas échéant, les mesures de restriction.

3- Lancer une concertation territoriale avec la population, les acteurs économiques, associatifs ou sportifs pour rechercher des économies d'eau supplémentaires et les mettre en œuvre dans le cadre d'un engagement volontaire.

4- Conduire des opérations d'information à destination de la population et des touristes sur les restrictions applicables et sur les gestes d'économie (affichage municipal, flyers, réunions publiques, réseaux sociaux communaux, bulletins d'information communaux, etc.).

5- Inciter à la bonne mise en œuvre par les particuliers des restrictions prévues par les arrêtés préfectoraux et si nécessaire, en adéquation avec les moyens techniques et humains de la commune, reprendre les dispositions de l'arrêté préfectoral dans un arrêté municipal.

6- Participer aux échanges d'informations avec les administrations en charge de la régulation des usages de l'eau.

7- Mettre en place, ou aider à la mise en place, des récupérateurs d'eau de pluie et tout système individuel d'économie d'eau potable là où c'est possible.

8- Afficher à la mairie et dans les principaux espaces publics le logo « Ma commune s'engage. Economisons l'eau ! »

9- Désigner un élu référent « eau »

Square Jeantet Violet

Pour vous accueillir à nouveau dans de meilleures conditions,
la Ville de Perpignan vous informe

Report
des
plantations



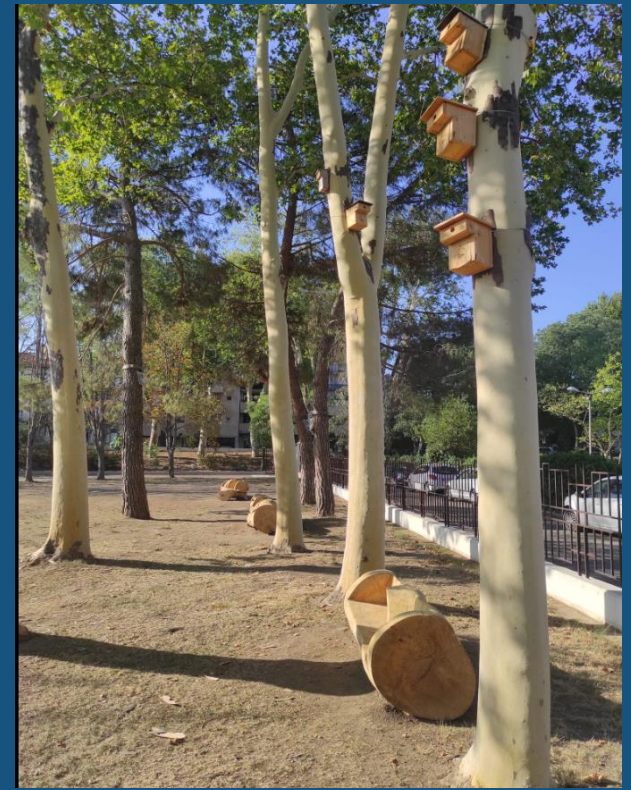
Après la levée des mesures
de restrictions d'eau

mairie-perpignan.fr



En cette période de sécheresse sévère, des mesures strictes ont déjà été engagées :

- L'arrosage des espaces verts a été stoppé.
- Le nettoyage des rues par arroseuse a été stoppé.
- Les fontaines ont toutes été arrêtées.
- L'arrosage des stades (hors Giral et Brutus) a été réduit au strict minimum afin de maintenir un couvert végétal et éviter la mortalité des gazons.
- Les douches des vestiaires de gymnases ont été fermées.



Bilan 2023

Année	Consommation d'eau m ³
2018	203 400 m ³
2019	198 230 m ³
2020	149 255 m ³
2021	115 362 m ³
2022	114 634 m ³
2023	35 000 m ³



-82% de consommation d'eau dans
les Espaces Verts en 4 ans
2019 à 2023...

Stratégie Direction Nature et Agriculture Urbaines

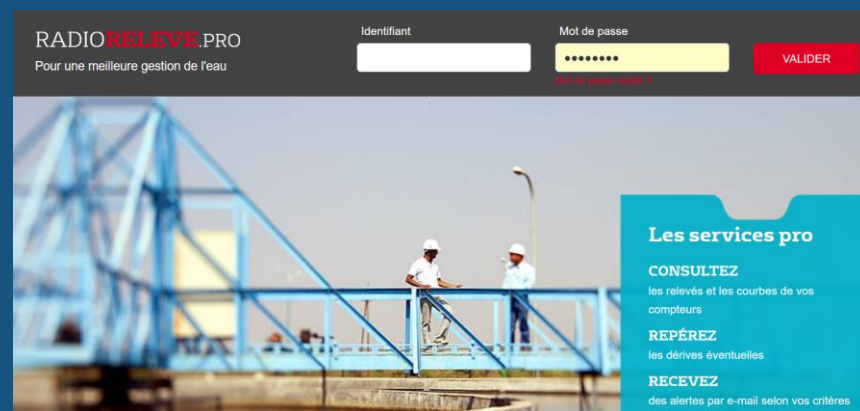


- Continuer à développer des espaces verts
- Lutter contre les îlots de chaleur
- Préserver la ressource en eau
- Maintenir notre niveau d'excellence
- Optimiser nos coûts de fonctionnement



Actions mises en œuvre depuis 2018

- Mise en place d'un logiciel métier « Téléréleve Pro » du délégataire de service Eau Potable
- Suivi des consommations à tous les jours
- Réparation immédiate des fuites
- Mise à jour du SIG
- Planification des interventions avec entreprise
- Programmation des arrosages par les jardiniers de chaque secteur



Nouvelles actions..

- Optimisation / Réduction du temps d'arrosage des plantations
- Remplacement des gazons/pelouses par des gazons rustiques économes en eau



- Récupération des eaux de pluie sur tous les projets



Nouvelles actions..



- Mise en place des systèmes d'arrosage des racines (Cartouche RWS)
- Couvre sols systématique

- Paillage, paillage et beaucoup de paillage





**LE PLUS
DIFFICILE EST
DE SE DÉCIDER
À AGIR, LE
RESTE N'EST
QUE DE LA
TÉNACITÉ.**

Amelia Earhart

Merci pour votre attention